



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 54960

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les sous-effectifs d'enseignants de médecine générale au regard des ambitions affichées du Gouvernement, notamment pour l'égalité d'accès aux soins. À la rentrée universitaire 2008, 10 maîtres de conférences associés ont été promus professeurs associés et 20 maîtres de conférences ont été recrutés, dont 10 seulement sur emplois nouvellement créés. Le Syndicat national des enseignants de médecine générale a demandé un plan de nomination de deux enseignants associés par faculté et par an à compter de la rentrée 2009 pour compenser le manque réel de postes. Face à cette revendication raisonnable au vu des besoins croissants en matière de médecine générale, particulièrement dans les zones sous-dotées, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ne propose que 8 créations de postes pour la France entière. Seuls 15 nouveaux recrutements de chefs de clinique sont prévus pour constituer le vivier éventuel des futurs candidats au concours de maître de conférence de médecine générale. Le problème de la démographie médicale doit être considéré à la racine et relever d'une action de la formation jusque sur le terrain. Si la médecine générale n'est pas mieux considérée par le Gouvernement au sein des facultés, les conséquences sur nos territoires n'en seront que plus négatives. Elle lui demande donc de répondre aux attentes légitimes et mesurées du Syndicat des enseignants de médecine générale, également exprimées par le conseil national des universités, et de créer dès la rentrée une trentaine de postes d'enseignants associés pour répondre à l'urgence déclarée lors des débats sur la loi hôpital.

Texte de la réponse

Une grande célérité a prévalu dans l'application de la loi n° 2008-112 du 8 février 2008 relative à la mise en place de la filière universitaire de médecine générale, un délai de sept mois seulement s'étant écoulé entre le dépôt de la proposition de loi et la publication du décret statutaire. Cette reconnaissance statutaire se double d'un effort sans précédent en moyens humains. Depuis 2007, quatre-vingt-treize postes ont été créés. La continuité dans cet effort sera marquée par l'application des dispositions de l'article 47 de la loi Hôpital, patients, santé, territoires (HPST). Les postes prévus seront ouverts : vingt postes de professeur, trente postes de maître de conférences et cinquante postes de chef de clinique. À ce stade, il est prématuré de se prononcer sur l'aboutissement de cette première procédure de recrutement. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche s'attache avant tout aujourd'hui à une gestion pluriannuelle et raisonnée des emplois. C'est pourquoi l'accent est mis sur le recrutement des chefs de clinique : quarante-sept chefs de clinique ont été recrutés depuis 2007. Ils constitueront le vivier dans lequel seront recrutés les futurs maîtres de conférences et professeurs titulaires. Trois voies existent, en effet, pour constituer cette nouvelle filière. La première est celle du recrutement des associés : cette voie a vocation à s'éteindre progressivement du fait du nouveau statut. Elle sera néanmoins maintenue pour assurer les formations tant que le vivier des titulaires n'est pas constitué. Pour cette seule rentrée, douze maîtres de conférences associés sont élevés au rang de professeurs associés et, conformément aux propositions du Conseil national des universités (CNU), vingt-sept candidats aux postes de maître de conférences associé ont été recrutés. La deuxième voie pour faire vivre cette nouvelle filière de médecine générale est l'intégration dans le corps. Elle a commencé dès cette année avec l'intégration de dix

professeurs associés dans les nouveaux corps de professeurs titulaires. Enfin, la troisième voie, amenée à devenir la voie « classique », est, naturellement, celle du concours. Tous les verrous réglementaires ayant été levés, il sera organisé pour la première fois cette année universitaire, au printemps, comme pour toutes les autres disciplines médicales. Les doyens de médecine participent à la mise en oeuvre de cette nouvelle filière, dans un contexte pourtant difficile de non-crédation d'emplois et de vivier de candidats incertain. Dans la poursuite de cet objectif, il convient de souligner l'importance du nécessaire maintien de l'équilibre entre les filières universitaires, notamment au sein des centres hospitaliers universitaires (CHU) ; l'excellence scientifique devra donc être garantie dès les premiers recrutements qui seront opérés au titre de l'année universitaire 2010.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54960

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2009, page 6975

Réponse publiée le : 22 décembre 2009, page 12298